

De la subsistance à la consommation sélective : quand la pauvreté interroge la sobriété

Le cas du glanage alimentaire

From Subsistence to Selective Consumption: When Poverty Calls Sobriety Into Question The Case of Food Gleaning

Olivia Mercier

Numéro 93, 2024

Qu'est-ce qu'une vie sobre ?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1115803ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1115803ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mercier, O. (2024). De la subsistance à la consommation sélective : quand la pauvreté interroge la sobriété : le cas du glanage alimentaire. *Lien social et Politiques*, (93), 362–378. <https://doi.org/10.7202/1115803ar>

Résumé de l'article

La sobriété, pierre angulaire de nombreux discours écologiques, se définit par une réduction active de sa consommation. Parce que les personnes en situation de pauvreté ont des marges de manoeuvre réduites, il leur est difficile de se conformer à l'impératif de sobriété, largement diffusé par les médias et les pouvoirs publics. Pourtant, loin d'être inactives et de subir des normes prescrites, les personnes en situation de pauvreté ont des capacités d'appropriation et d'arrangement souvent sous-estimées. En prenant pour objet d'étude le glanage alimentaire, activité de récupération des déchets alimentaires, cet article s'attache à montrer que certaines personnes à faibles revenus déploient au quotidien des initiatives économiques et domestiques leur permettant de reprendre en main leur consommation (alimentaire) et de se défaire d'une représentation négative de la pauvreté. À l'appui d'une enquête ethnographique, on montrera que le glanage constitue une des « mille manières de *braconner* » au quotidien (Certeau, 1990 : XXXVI), car il offre un approvisionnement alternatif en marge des prescriptions consuméristes ou de sobriété.

De la subsistance à la consommation sélective : quand la pauvreté interroge la sobriété

Le cas du glanage alimentaire

OLIVIA MERCIER

Doctorante – Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie
économique (LISE) / Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) /
Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Introduction

Dans un contexte de crise environnementale, la sobriété est devenue un maître mot. Dans les pays occidentaux, l'ensemble des populations est appelé à réduire sa consommation dans un souci de préservation des ressources naturelles. Sobriété : l'origine latine *sobrius* signifie « qui n'est pas ivre ». Être sobre, c'est donc être modéré, raisonnable et consommer à bon escient. Le cas des personnes en situation de pauvreté est pertinent à questionner par rapport à ces nouveaux préceptes de sobriété. Elles vivent dans le dénuement, sont soumises involontairement à la réduction de leur consommation (énergétique, alimentaire, matérielle...), elles subissent donc ces nouvelles règles sans pouvoir y consentir librement.

Cet article propose d'explorer la tension immanente à la sobriété, qui met en opposition normativité et autonomie des personnes démunies. Nous nous intéresserons pour cela au cas du glanage alimentaire. Le glanage est une activité de réemploi des denrées alimentaires délaissées par certains et réutilisées par d'autres. Nous formulons l'hypothèse que l'activité du glanage met en lumière les capacités des personnes pauvres d'agir sur leur environnement à rebours d'un imaginaire associant la pauvreté à la passivité et à l'incapacité à satisfaire ses besoins matériels.

Ces idées reçues s'inscrivent dans le courant écologique porté par les classes moyennes dans les années post-1968, autour de revendications « post-matérialistes ». Ce courant de pensée est issu des travaux de Ronald Inglehart selon lequel les individus, une fois leurs besoins matériels et vitaux satisfaits, peuvent alors se tourner vers d'autres préoccupations plus intellectuelles ou identitaires (développement de soi, consommation verte...). Les classes moyennes s'emparent à cette époque de la cause écologique et effacent de l'histoire les mobilisations et pratiques antérieures des fractions pauvres de la société (Billen, 2023).

Cette mise à distance des personnes vulnérables va donc avoir pour effet de renforcer les inégalités sociales (Roudil, 2023 ; Comby, 2015). Elle sous-tend l'incapacité présumée des populations modestes à respecter les préceptes et normes et surtout invalide leurs capacités de participation et d'expression. Caroline Lejeune montre que les personnes faisant l'expérience de la pauvreté sont privées de marge de manœuvre et qu'elles ne peuvent pas répondre aux codes véhiculés par la société de consommation verte. « La sobriété imposée ne pose donc pas seulement un problème de niveau de vie, mais aussi de qualité de vie » (2018 : 2). Elle montre ainsi que la pauvreté n'est pas seulement une question de faibles revenus mais d'impossibilité ou de restriction de choix. Dans ce sens, de nombreux travaux indiquent que les parties les plus pauvres de la société ne sont pas éloignées des préoccupations de sobriété et qu'elles inventent au quotidien des tactiques (Certeau, 1990 : 49) afin d'assurer leur existence matérielle aussi bien qu'immatérielle.

À y regarder de plus près, on observe qu'en milieu urbain se déploient une multitude d'activités économiques que d'aucuns qualifient de populaires (Amougou, 2018 ; Collectif Rosa Bonheur, 2019 ; Razeto, 1984) quand d'autres les renvoient à l'informalité (De Soto, 1989 ; Lautier, de Miras et Morice, 1991 ; Roy, 2005). Prenons pour exemple la biffe, réactualisation du métier de chiffonnier (Milliot, 2021) ou encore la mécanique de rue (Jacquot et Morelle, 2020). Ces activités ont pour point commun de constituer des pratiques économiques de production et de distribution de biens et services mises en œuvre par des personnes peu qualifiées qui se servent de leur propre force de travail (Sarria Icaza et Tiriba, 2005). Ces approches permettent de dépasser la lecture univoque economiciste et lucrative de ces activités économiques insérées dans les interstices de l'économie conventionnelle. Le caractère créatif et pragmatique de ces activités a pour but de faire face à l'affaiblissement de l'État et à l'hégémonie de l'économie capitaliste (Pickerill et Chatterton, 2006 ; De Soto, 1989 ; Gibson-Graham, 2006).

Cet article s'arrime à ces courants théoriques et examine les pratiques des glaneurs alimentaires parisiens. Le glanage est un objet d'étude traité par différentes disciplines : les sciences de gestion (Guillard et Roux, 2015), la géographie (Paddeu, 2019), la philosophie (Guien, 2019), la sociologie (Hajek et Dietschy, 2019) et les sciences de la terre (Vinegar, Parker et McCourt, 2016). Cette activité est internationale et prend différentes formes selon le contexte local. Une des figures majeures du glanage actuel est le mouvement *Freegan*. Contraction de *free* (libre) et de *vegan* (régime alimentaire dépourvu de protéines animales), ce courant a vu le jour à New York et consiste en la récupération de déchets alimentaires dans les poubelles de la ville par le fait de plonger dans les bennes, le *dumpster diving* (Barnard, 2011 ; Edwards et Mercer, 2012 ; Vinegar, Parker et McCourt, 2016). Nous formulons l'hypothèse que les pratiques des glaneurs illustrent les capacités d'action des personnes pauvres, qui, en opérant des choix en matière de consommation alimentaire, contrecarrent une vision normative de la pauvreté teintée d'assistanat et de passivité (Duvoux, 2009). À travers leurs déplacements et de multiples activités dans la ville, les glaneurs façonnent de nouvelles normes sociales et économiques en matière de sobriété. Cette activité apparaît disqualifiée parce qu'elle s'inscrit à la marge de – voire en opposition à – l'ordre économique et social. Pourtant, le glanage contribue à « l'autonomie des assistés » (Duvoux, 2009), car il fait appel à un ensemble de principes et d'opérations de sélection qui ne correspondent pas à l'idée que nous pouvons avoir de ce qu'est une sobriété passive.

Dans cet article, on s'attachera d'abord, grâce à un très rapide retour historique, à montrer que le glanage est associé depuis longtemps au stigmate de la pauvreté. On rendra compte ensuite, à travers des observations participantes, de pratiques parisiennes actuelles de récupération des déchets alimentaires. Loin d'une présumée inertie, les personnes pauvres exercent au contraire leur faculté de discerner et choisir. On montrera enfin que, sous pression du secteur marchand, qui veut éviter d'être concurrencé, le glanage alimentaire est contraint de rester cantonné à une activité de subsistance.

Cette contribution se fonde sur une enquête ethnographique (menée de décembre 2022 à septembre 2023) dans le cadre d'une thèse de doctorat en sociologie relative aux dimensions politiques du glanage urbain. Cette enquête s'est déroulée dans deux marchés alimentaires, ceux de Belleville (Paris 11^e et 20^e) et de Barbès (Paris 18^e), à l'aide de deux dispositifs complémentaires. À Belleville, les observations participantes ont été réalisées en immersion : j'ai moi-même glané à la fin du marché aux côtés des glaneurs. Je me suis engagée

avec eux pour atténuer les effets d'« une dysmétrie sociale toutes les fois où le chercheur occupe une position supérieure à l'enquêté dans la hiérarchie des différentes espèces de capital » (Bourdieu et Accardo, 1993 : 905). À Barbès, j'ai adopté une position plus extérieure. Je suis intervenue en tant que bénévole au profit d'une association de collecte et de redistribution des invendus alimentaires, association de commerçants désireux de pouvoir aider des personnes démunies. Là, je n'ai pas glané. L'avantage néanmoins est que ma position de bénévole associative m'a offert une vue d'ensemble sur le marché. Dans ces deux « situations d'enquête » (Mauger et Pouly, 2019 : 50), je n'ai pas enregistré les échanges et n'ai pas pris de notes sur le terrain. Un journal de bord les a recueillis juste après les observations. Certaines citations de mon journal de bord sont livrées dans le corps du texte.

1. Une pratique buissonnière

Éléments de définition

Initialement, le glanage désigne une activité rurale de récupération des denrées alimentaires comestibles non récoltées par les propriétaires après la moisson. Suite historiquement à la mécanisation du travail agricole et à l'exode rural, le glanage alimentaire se reconfigure en milieu urbain « au point de réactualiser ce droit d'usage, un peu tombé en désuétude depuis les années 1960 » (Kojoue et Roux, 2017 : 204). Une récente littérature scientifique s'est emparée de ce phénomène social mondial, sans la réduire à une activité exercée par des personnes en situation de pauvreté (Kojoue et Roux, 2017 ; Chlous-Ducharme et Lacombe, 2011). Par exemple, Russell Vinegar, Pete Parker et George McCourt (2016) montrent que la récupération de déchets municipaux n'est pas une activité réservée aux pauvres. Ils décrivent des pratiques d'étudiants qui « plongent » dans les poubelles pour des raisons politiques et idéologiques.

Le glanage s'est transformé en pratique ordinaire « pour celles et ceux qui ne peuvent accéder au système alimentaire conventionnel ou qui souhaitent le contourner ou le compléter » (Paddeu, 2019 : 2), le contournement étant synonyme ici de délit ou de déviance. Dans une thèse rédigée au début du xx^e siècle, Paul De Grully souligne déjà les évolutions urbaines du glanage et son assimilation à un acte délictueux : « c'est précisément dans le voisinage des villes que la propriété a le plus à souffrir [...] des maraudages commis à l'occasion des diverses sortes de glanage » (1912 : 301). En droit public,

pourtant, les déchets ont statut de biens sans maître, ce sont des *res derelictae*, des biens meubles qui n'appartiennent plus à personne. Abandonnés par leur « maître », ils sont devenus *de facto* appropriables par tous. Cette liberté d'usage parfois qualifiée d'« ordinaire » (Blanc et Paddeu, 2018) fait néanmoins l'objet de contestations. Elle soulève en effet la question de la définition de la propriété et suscite des inquiétudes sur une potentielle dérégulation de l'espace public.

Glanage et pauvreté

En dépit des inflexions dont il vient d'être question, l'histoire du glanage reste intimement liée à celle des représentations de la pauvreté et de la marginalité. En France, une réglementation du glanage est élaborée en 1554 (édit royal du 2 novembre) afin d'accorder un droit d'usage réservé aux pauvres. Le glanage est alors autorisé au profit de certaines catégories de personnes et « interdit à ceux qui peuvent gagner au minimum VI deniers par jour » (De Grully, 1912 : 49). Rapidement cependant, le soupçon pèse sur certains glaneurs que l'on suspecte de profiter de ce droit alors qu'ils seraient en état de travailler, et donc de s'accaparer indûment des biens destinés aux plus pauvres. Parce qu'ils ne participent pas aux moissons, ils rendent la tâche plus rude aux travailleurs qui s'affairent aux champs (De Grully : 36). Afin d'éviter pareille dérive, au Moyen Âge, une nouvelle régulation précise les conditions du glanage (catégories, heures, nature du glanage, outils...) et réserve plus que jamais cette activité aux indigents. De nos jours, cette image d'« assisté » qui a été tôt associée à la pratique du glanage est toujours prégnante. Les personnes « valides invalidées » (Castel, 2013) qui font appel à la générosité publique doivent faire preuve de leur volonté de s'en sortir pour mériter l'aide apportée et éviter de se complaire dans une « culture de l'assistance » (Castel, 2013).

Outre-Rhin, Karl Marx fait état de débats, au début du 19^e siècle, relatifs aux « méfaits forestiers », et plus précisément au ramassage de ramilles. Ces discussions prennent place dans un contexte d'appropriation et de privatisation des terres forestières par la bourgeoisie locale. Karl Marx récuse l'idée que ce « droit coutumier » soit assimilé à un délit, car « la pauvreté physique des ramilles revient de droit à celui qui doit satisfaire un besoin naturel éprouvé au gré des circonstances » (cité dans Dardot et Laval, 2015 : 353). En conséquence, le droit de faire usage des bois morts relève, selon Karl Marx,

de « l'intérêt général », car il assure une ressource pour les plus démunis et concourt par ailleurs à la préservation de la forêt.

Ainsi que le suggèrent les illustrations précédentes, le glanage est indissociable de l'histoire de la pauvreté. Les activités de récupération et de gestion des déchets ont toujours été associées à des pratiques de marginaux, voire d'indésirables. La stigmatisation de ces populations a longtemps passé, et c'est toujours le cas aujourd'hui, par l'assimilation de la pauvreté à la souillure et à la salissure (Douglas, 2005 ; Cochin et Lhuillier, 1999). Les immigrés sont souvent concernés par ce type de représentations (Olivera, 2015). Un tel préjugé différencie et hiérarchise les individus, en particulier dans les sociétés occidentales qui promeuvent la production et qui, statutairement, s'organisent autour des échanges économiques et de la distribution de richesses. En distinguant « les productifs et ceux relégués hors des réseaux de fabrication des ressources et de la reconnaissance sociale » (Cochin et Lhuillier, 1999 : 144), ces sociétés cantonnent les pauvres à des activités de survie, le glanage au premier chef (Paddeu, 2019). Dans notre imaginaire contemporain, une telle relégation est toujours d'actualité. Depuis les années 2000, cependant, une nouvelle étape a été franchie qui consacre une forme d'institutionnalisation positive de cette pratique, et cela avec le concours de forces marchandes et associatives.

Au nom de la sobriété, une nouvelle régulation du glanage

En France, depuis quelques années à peine, un ensemble de réglementations cherchent à promouvoir l'anti-gaspillage par le biais du réemploi alimentaire. La loi dite « Garot » (2016) vise ainsi à favoriser le don ou la valorisation des invendus alimentaires par le biais du compost, de la méthanisation ou encore de l'alimentation animale. Les grandes et moyennes surfaces ont par ailleurs l'obligation de céder gracieusement leurs invendus à des associations d'aide alimentaire. Il leur est interdit de détruire des denrées alimentaires encore comestibles. Tout le monde ne peut pas pour autant récupérer librement ces déchets. Ceux que l'on pourrait qualifier de « récupérateurs informels », au premier rang desquels les glaneurs, ne peuvent plus accéder aussi simplement qu'auparavant à une telle manne. Pour y parvenir, ils doivent s'insérer dans des circuits conventionnels de consommation ou d'aide alimentaire. On peut y voir là une façon de restreindre le droit au glanage toujours en vigueur en France, activité licite si elle est pratiquée de jour, sans outil et sans dégradation des biens privés (articles R26 et R635-1 du Code pénal).

La multiplication des plateformes numériques gérées par des entreprises privées n'a fait, ces dernières années, qu'amplifier un tel mouvement. Celles-ci permettent aux consommateurs d'acquiescer à prix réduit les invendus alimentaires des grandes, moyennes et petites surfaces, ainsi que ceux des restaurateurs. Les magasins anti-gaspillage se développent également avec succès. Toutes ces innovations montrent à quel point le credo de la sobriété peut s'accommoder avec l'économie de marché, au risque cependant de reléguer encore davantage les glaneurs aux marges du corps social. Fait tout aussi notable : on assiste depuis les années 2010 à l'émergence d'associations qui organisent le glanage. Grâce à elles, en particulier celles qui sont soutenues par des collectivités publiques, cette activité qui vise à lutter contre le gaspillage alimentaire a acquis une forme de légitimité inédite (Kojoue et Roux, 2017 ; Paddeu, 2019). Pour le dire avec les mots de Dominique Roux et Larissa Kojoue, on peut se demander si le glanage n'est pas aujourd'hui en voie de « déstigmatisation » (2017 : 2013). Cette question est intéressante, elle renvoie à une interrogation sur les risques de concurrence existant entre le glanage traditionnel et les nouvelles formes d'aide par la voie de l'anti-gaspillage. C'est plus encore la question de la possibilité des populations pauvres de gérer leur approvisionnement alimentaire de façon autonome qui est ici posée. C'est précisément ce problème que nous souhaitons maintenant aborder. Nous empruntons pour cela la voie de l'observation.

2. Les fins de marchés parisiens

Rendons-nous dans deux marchés parisiens au moment où les commerçants commencent à ralentir leur activité de vente et à plier bagage. C'est dans cette parenthèse temporelle que se niche principalement le glanage alimentaire. Que peut-on observer plus précisément lors de ces fins de marché ?

Coordination et coopération

Au premier abord, le glanage alimentaire à la fin des marchés peut apparaître anarchique et désorganisé. En réalité, on voit se former dans les mouvements spatiaux des glaneurs une vraie chorégraphie régie par des règles orchestrant la place de chaque acteur. Des règles tacites et des attitudes silencieuses, mais bien ordonnées, concourent au partage de l'espace public et des ressources disponibles. L'activité de récupération, par exemple, se concentre le plus souvent à proximité des caissons compacteurs qui englobent les déchets alimentaires ainsi que les cagettes et les cartons des commerçants. En régie

ou en délégation, un agent a pour mission de placer tous les déchets dans cette grande benne afin de faire place nette. C'est à proximité directe de ces caissons que les glaneuses, une majorité de femmes lors de mes observations, attendent que les commerçants déposent leurs cartons et palettes. À la recherche d'invendus, elles espèrent que l'agent de propreté récupère *in extremis* une cagette jetée directement dans le caisson par un commerçant. Il est fréquent en effet que, sur demande des glaneuses, l'agent de propreté sorte du caisson des denrées récupérables.

Un commerçant jette directement dans le caisson de la viande contenue dans un carton blanc. Une des deux femmes présentes près du caisson demande à l'agent de la DPE (Direction de la propreté et de l'eau) de lui donner le carton de viande. L'agent, à l'aide de sa pelle, ressort de la benne le carton blanc et le tend à la femme. La femme s'en saisit et inspecte la qualité de la viande. Il s'agit de gros bouts de côte. Après avoir sorti les bouts de viande du carton blanc, elle les place directement dans son cabas. L'autre femme présente à ce moment-là se rapproche de la première et lui en demande. La femme qui a récupéré de la viande lui donne le carton blanc avec les bouts de côtes qui restent après qu'elle se soit servie. (Extrait du journal de bord, 30 juin 2023, marché Belleville)

À l'occasion de mes observations, j'ai pu également noter qu'il n'y a pas d'agitation excessive de la part des glaneurs pour récupérer les denrées. Ils cherchent rapidement, méticuleusement. Certains goûtent les denrées pour apprécier leur maturité, d'autres donnent directement des fruits à leurs enfants. Bien que chaque glaneur soit à la recherche de biens qu'il puisse s'approprier de manière individuelle, il y a de la coopération : on donne une cagette après s'être soi-même servi, on annonce à haute voix une trouvaille, on signale des biens trop abîmés, des commerçants font directement don aux glaneurs de leur trop-plein, des glaneurs et des agents de propreté font circuler des informations sur la nature et la qualité des déchets...

On peut illustrer encore autrement cette coopération en faisant le constat que celles et ceux qui vident le marché se soucient des glaneurs. Certains agents de nettoyage jettent d'abord dans le caisson les cagettes vides de manière à laisser les pleines à la disposition des glaneurs. « Ils sont gentils ici », me confie une glaneuse rencontrée à Belleville.

Je n'ai pas toujours observé, il est vrai, de tels comportements coopératifs. Quand les quantités d'invendus sont faibles, les glaneurs peuvent se retrouver en situation de compétition. L'impression de tohu-bohu domine alors. La tension est d'autant plus forte dans ces moments que les commerçants doivent remballer afin de ne pas être verbalisés pour leur retard et que les agents de propreté sont dans l'obligation de nettoyer le marché dans les délais impartis.

La tension est généralisée à l'ensemble du marché. D'ailleurs un homme passe avec un instrument qui permet de produire un petit son strident comme une alerte pour les commerçants. Les commerçants rangent vite et en jetant les invendus. (Extrait du journal de bord, 14 juin 2023, marché Barbès)

Un glanage sélectif

Du point de vue de celles et ceux qui sont en quête de denrées invendues, les marchés parisiens font l'objet d'un classement : les meilleurs pour glaner sont ceux où il y a le plus d'invendus, là où on connaît un commerçant, où l'agent de propreté est conciliant. Le choix du marché n'est pas laissé au hasard et relève d'une stratégie. Les deux marchés parisiens étudiés, Barbès et Belleville, sont des marchés très fréquentés et prisés de nombreux franciliens.

Marché très populaire et pas cher. Beaucoup plus de femmes avec un cabas à roulettes. Circulation et croisements difficiles avec les cabas et les chariots mais offrant une sécurité car marché piéton à l'abri des véhicules. (Extrait du journal de bord, 7 juin 2023, marché Barbès)

Le marché joue ici un rôle de « centralité populaire » (Collectif Rosa Bonheur, 2019). Cette notion signifie l'ancrage territorial et la dimension spatiale de ces pratiques obliques. En se rendant à Belleville ou à Barbès, les glaneurs recherchent un certain anonymat. « On ne fait pas les poubelles dans son quartier », me dit une glaneuse. La pratique du glanage exige de la discrétion, voire de l'invisibilisation. Par ailleurs, les glaneurs apprécient la présence d'alter egos. « On est une petite bande », me dit une glaneuse de Belleville. Nombreux sont ceux qui sortent de leurs quartiers pour venir glaner dans des marchés éloignés de chez eux. Deux glaneurs avec lesquels j'ai eu l'occasion de discuter m'ont expliqué qu'ils habitent des villes de la petite couronne dans lesquelles le glanage n'est pas efficace. Au registre encore des choix de glanage, certains expriment leur préférence pour Belleville. Là, les agents de

propreté ne sont pas agressifs mais, au contraire, plutôt bienveillants. « On est libres, à Belleville », me dit une glaneuse, à la différence du marché de Barbès, où les agents de propreté semblent moins conciliants avec les glaneurs.

Affirmer que le glanage est sélectif revient à dire également que le glaneur, tel un client, examine avec soin les biens mis à disposition. Il hésite parfois : il peut prendre une denrée, l'évaluer et y renoncer. Son choix dépend de nombreux paramètres : ses besoins, sa faim, la publicité du produit, les pratiques culinaires dont il est coutumier... On est donc loin ici des pratiques de surconsommation. Bien que les denrées soient gratuites, les glaneurs ne s'en emparent pas systématiquement. Le glanage s'apparente de fait à une forme de consommation mesurée, assez proche finalement de ce que d'autres assimilent à une consommation sobre et raisonnée.

Un autre commerçant se rapproche du caisson compacteur. Il vient sans précipitation et y dépose un carton plein de viandes. Les glaneurs, à proximité, le regardent faire sans interférer. À la demande d'une glaneuse, l'agent de propreté récupère le carton et le dépose au sol, au pied du groupe de glaneurs présents. Tout le monde se rapproche, circonspect. On commence à se demander quelle pièce de viande contient ce carton. Une dit le cœur, l'autre dit les poumons. Une autre dit que ce sont des abats, en précisant que c'est le foie, les tripes... Tous les glaneurs ont un air de dégoût, personne ne se sert. Le carton est redonné par un glaneur à l'agent de propreté, qui le remet aussitôt dans le caisson. (Extrait du journal de bord, 20 mars 2024, marché Barbès)

Glaner, enfin, c'est se charger de denrées à ramener chez soi. Le poids exige de ce fait un premier tri. Tout ne peut être ramené. Le *modus operandi* le plus courant consiste à prendre une cagette, à s'isoler discrètement, à s'accroupir, à sélectionner ce que l'on va garder et à remplir des sacs et des boîtes avec ce que l'on souhaite conserver. Le surplus reste dans la cagette et est mis à disposition des autres glaneurs.

Une femme explique à une autre femme, qui l'accompagne et qui a l'air déçue de la qualité des fraises : « ici c'est pas le magasin, on prend et on trie ». (Extrait du journal de bord, 14 juin 2023, marché Barbès)

Même s'ils sélectionnent les denrées, les glaneurs ont bien conscience de s'approvisionner avec des rebuts. « C'est pas le magasin », m'a-t-on également dit, ou encore : « il ne faut pas faire la fine bouche ».

Au marché de Barbès, une association récolte les invendus alimentaires afin de les redistribuer gratuitement à un stand aux personnes qui le souhaitent. Certains glaneurs ne s'y rendent pas, car «il faut faire la queue» (une glaneuse rencontrée sur place). Or, patienter dans une file d'attente visible par tout le monde peut être vécu comme une contrainte ou une gêne, car on est identifié, voire stigmatisé, comme une personne qui demande de l'aide (alimentaire). Glaner, à l'inverse, c'est faire librement son marché, c'est se défaire du rôle d'usager passif tributaire d'une aide extérieure.

L'étude monographique sur les glanages urbains menée par Chris Olivier, Chantal Nicolai et Hadrien Riffaut (2010) confirme mon observation. Elle met en évidence elle aussi la préférence pour le glanage comme mode d'approvisionnement au détriment du recours à l'aide alimentaire. Ce choix s'explique pour certains par la diversité et la qualité des denrées disponibles à la fin des marchés, qui contrastent avec celles des produits, de moindre qualité nutritive, offerts par l'aide alimentaire. Le glanage, de manière plus générale, échappe à la logique assistancielle : il favorise une circulation alternative des biens fondée «sur un principe de "circulation-partage"» (Bucolo et Lhuillier, 2021: 65), non sur une convention de charité qui, par définition, condamne celui qui reçoit à rester redevable. S'il est l'expression de besoins élémentaires et majeurs, le glanage, enfin, a ceci de valorisant qu'il permet de renverser les stigmates de la pauvreté (Goffman, 1973). Alex Barnard abonde en ce sens lorsqu'il assimile une telle activité à «un acte politique de théâtre de rue» (Barnard, 2011: 421). Bien que matériellement démunis, les pauvres sont aussi des acteurs. Ils savent, grâce au glanage en particulier, s'appropriier le territoire urbain et, sans perdre de leur dignité, en tirer des ressources utiles.

3. Glanage alimentaire et formes de concurrence

Comme nous venons de le voir, le glanage alimentaire est une pratique qui non seulement n'a pas disparu, mais que l'on peut considérer comme une alternative à l'aide alimentaire institutionnelle. Le paradoxe, sur lequel j'aimerais maintenant revenir, est qu'il peut être regardé comme un obstacle à une autre forme de traitement des déchets prise en charge, au nom de la sobriété, par des acteurs qui n'ont guère à voir avec le monde du social.

À qui appartiennent les déchets ?

On assiste en France, depuis les années 1990, à la montée en puissance d'un réseau institutionnel d'acteurs spécialisés dans le traitement des déchets.

Une des conséquences de leur action est de restreindre l'accès à ces denrées, aux dépens en particulier des récupérateurs dits informels (Cavé, 2016 ; Olivera, 2015). Cela se traduit très concrètement par le dépôt des déchets dans des bennes fermées, par la sécurisation des déchetteries et des locaux poubelles, par la collecte des déchets par aspiration pneumatique... Certaines collectivités se dotent en outre de codes destinés à restreindre un droit d'usage pourtant séculaire au motif, le plus souvent évoqué, que récupérer des déchets peut troubler l'ordre public¹. Les arrêtés municipaux qui s'inspirent d'un tel argumentaire sont les véhicules d'ambitions assez transparentes : s'assurer de la propreté des espaces urbains et éloigner les populations pauvres des centres-villes afin d'éviter ce qui est parfois assimilé à autant de gênes dans l'espace public (mendicité, postures physiques jugées inconvenantes, manque d'hygiène...).

À ces raisons s'ajoute également le fait que les collectivités, qui sont compétentes en matière de collecte de déchets, contractualisent avec des opérateurs parapublics ou privés afin de gérer ces derniers par le biais de programmes d'élimination, de recyclage, de revalorisation... Pour être efficaces, de telles opérations exigent que les volumes de déchets traités soient conséquents. Voilà pourquoi les glaneurs et les autres récupérateurs de rue sont désormais priés de ne pas se servir dans les bennes situées dans l'espace public. Ils pourraient en effet compromettre le bon fonctionnement de la chaîne industrielle de traitement des déchets. Le cas du glanage illustre bien, autrement dit, le fait que les déchets ménagers font l'objet de « surprenants conflits d'appropriation » (Cavé, 2016 :131). La question se pose donc à nouveau avec force, mais sur fond désormais d'un discours empreint de sobriété et soucieux de préservation des ressources naturelles : « à qui appartient la *res derelicta* ? » (Cavé, 2016)

Dans la logique libérale qui s'est imposée depuis de nombreuses décennies dans les pays occidentaux, la loi du marché prime sur les intérêts des personnes les plus pauvres. Cela ne signifie pas pour autant que le glanage a disparu ou qu'il va bientôt disparaître. Ce que l'on observe aujourd'hui est plutôt une redistribution des cartes avec, d'un côté, l'acceptation d'un glanage permettant de répondre à la satisfaction des besoins vitaux de personnes démunies et, de l'autre, l'institutionnalisation, au nom de la sobriété, de pratiques marchandes et lucratives de retraitement des déchets.

Une concurrence déloyale ?

En pratique, la coexistence de ces deux registres d'usage des denrées ne va pas toujours de soi. Sur les marchés parisiens, certains commerçants estiment que le glanage est une forme de vol, ce qui justifie parfois des apostrophes peu amènes.

En remontant vers Couronne, je tombe sur des cagettes de mangues et de citrons verts. Je commence à me servir dans la cagette mais je ne suis pas sûre de pouvoir. La caisse du commerçant est juste en dessous de la cagette de mangues. Le commerçant vend encore des quartiers de pastèque, il est 15 h 30. Ce commerçant crie contre les glaneurs et les chasse en leur disant de manière assez virulente de ne pas récupérer sa marchandise. Je dis mon incompréhension à la glaneuse à côté de moi. Elle me dit que certains commerçants ne veulent pas qu'on se serve, car pour eux c'est de l'argent et s'ils donnent ils gagnent moins d'argent. (Extrait du journal de bord, 30 juin 2023, marché Belleville)

Le vendeur de sacs de carottes interpelle les glaneurs et leur dit : « n'attendez pas, on va tout vendre ou remballer ». [...] Les glaneurs ne bougent pas. Ils sont une dizaine à attendre à distance du stand mobile. [...] En regardant les gens attendre la fin de la vente de sacs bradés, il dit : « on dirait des pigeons quand ils attendent ». (Extrait du journal de bord, 2 juillet 2023, marché Belleville)

Autre constat : parmi les commerçants qui jouent le jeu du don, il en est qui parfois peuvent revenir ponctuellement sur leur décision de céder gracieusement leurs invendus.

Un commerçant s'approche du caisson compacteur. Il traîne un énorme carton, presque aussi haut que lui. Vu la taille du carton, il ne peut pas le renverser directement dans le caisson. Il est obligé de plonger dedans et de le vider à la main. Je suis à côté et il comprend que j'examine ce qu'il met dans le caisson. Il me propose certaines denrées trop dégradées, que je refuse. J'aperçois un chou tout au fond du carton en bon état. Je le demande au commerçant. Il refuse, en me disant qu'il est encore beau, il le met de côté et repart avec le chou sous son bras pour le vendre. (Extrait du journal de bord, 20 mars 2024, marché Barbès)

La frontière entre le statut de marchandise vendable et celui de déchet récupérable n'est jamais toujours claire, aux yeux mêmes, on le voit, des

acteurs concernés. Le flou sur le statut des marchandises est d'autant plus important que, parfois, les glaneurs vendent les biens qu'ils ont glanés. Ils font directement concurrence de la sorte aux négociants autorisés à vendre sur le marché et assujettis à une redevance. À Barbès, au moment de la remballage, un marché informel (celui des transactions à la sauvette) vient ainsi s'implanter systématiquement au cœur du marché formel.

À ce moment et très rapidement, des vendeurs s'installent dans l'allée en divisant dans le sens de la longueur le marché en deux : c'est le marché du milieu. Ils vendent à la manière des biffins : des aliments industriels (du saumon, du café...), de la lessive, du Doliprane, des vêtements, des fruits et légumes, des écouteurs... Les clients du marché achètent. (Extrait du journal de bord, 14 juin 2023, marché Barbès)

Cette activité marchande informelle est bien évidemment interdite. Elle est réprimée par les forces de l'ordre et par certains commerçants, qui y voient une réelle menace pour la stabilité de leurs affaires. Certains glaneurs s'offusquent également de cette façon de faire de l'argent aux dépens de celles et ceux qui sont dans le besoin, sans même parler des soupçons de vol et de recel qui pèsent sur les vendeurs à la sauvette qui animent le marché du milieu.

Conclusion

Cet article a tenté de rendre compte du glanage à Paris en donnant la priorité à l'observation. Cette activité correspond assez typiquement à une forme de sobriété forcée qui tranche avec celle que promeuvent celles et ceux qui, loin de la pression de la nécessité alimentaire, donnent la priorité aux enjeux environnementaux. Parmi les résultats qui méritent d'être soulignés, notons d'abord le fait que le glanage est une pratique qui s'accommode de marges de manœuvre. Même en cas d'extrême dénuement, les populations pauvres savent faire preuve de tactique et de dignité. Second résultat : sur fond d'institutionnalisation croissante des pratiques de retraitement des déchets, le glanage ne disparaît pas. Il constitue même par endroits un type d'activité concurrent aux formes de transactions marchandes les plus formelles.

Le glanage révèle enfin les points sensibles de notre imaginaire collectif qui associe trop souvent la population des plus démunis à des figures négatives, celles des inactifs, des dilapidateurs, des oisifs, des assistés et autres déviants.

Glaner, ce n'est pas seulement subvenir comme l'on peut à des besoins pressants. C'est aussi affirmer sa capacité à ruser avec les marges de l'ordre marchand, à coopérer entre pairs mais aussi avec d'autres acteurs (commerçants, agents de propreté, passants, forces de l'ordre...) afin de parvenir à ses fins et, *in fine*, subvertir la hiérarchie et l'ordre social.

Bibliographie

- Amougou, Thierry. 2018. « Acteur populaire, économie populaire et développement réel : contribution à la théorie critique du changement social aux Suds », *Mondes en développement*, 181, 1 : 71-84.
- Barnard, Alex V. 2011. « "Waving the Banana" at Capitalism: Political Theater and Social Movement Strategy among New York's "Freegan" Dumpster Divers », *Ethnography*, 12, 4 : 419-444.
- Billen, Léa. 2023. « L'écologie ordinaire pour lutter à la fois contre les inégalités sociales et la crise écologique », *Les cahiers du développement social urbain*, 77, 1 : 7-9.
- Blanc, Nathalie et Flaminia Paddeu. 2018. « L'environnementalisme ordinaire. Transformer l'espace public métropolitain à bas bruit », *EspacesTemps.net*. <<https://www.espacestemp.net/en/articles/lenvironnementalisme-ordinaire-transformer-lespace-public-metropolitain-a-bas-bruit/>>. Page consultée le 7 octobre 2024.
- Bourdieu, Pierre et Alain Accardo. 1993. « Comprendre », dans Pierre Bourdieu (dir.). *La misère du monde*. Paris, Éditions du Seuil : 1389-1425.
- Bucolo, Elisabetta et Vincent Lhuillier. 2021. « Magasins gratuits : vers la fondation d'un nouvel imaginaire économique », *RECMA*, 359, 1 : 64-79.
- Castel, Robert. 2013. *L'avenir de la solidarité*. Paris, Presses universitaires de France.
- Cavé, Jérémie. 2016. « La ruée vers l'ordure : À qui appartient la *res derelicta* ? », *Mouvements*, 87, 3 : 131-141.
- Certeau, Michel de. 2022 [1990]. *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*. Paris, Gallimard, coll. « Folio essais ».
- Chlous-Ducharme, Frédérique et Philippe Lacombe. 2011. « Pêches populaires et gestion des espaces maritimes », *Espaces et sociétés*, 144-145, 1-2 : 73-88.
- Cochin, Yann et Dominique Lhuillier. 1999. *Des déchets et des hommes*. Paris, Desclée de Brouwer.
- Collectif Rosa Bonheur. 2019. *La ville vue d'en bas : travail et production de l'espace populaire*. Paris, Éditions Amsterdam.
- Comby, Jean-Baptiste. 2015. « À propos de la dépossession écologique des classes populaires », *Savoir/Agir*, 33, 3 : 23-30.
- Dardot, Pierre et Christian Laval. 2015. « Chapitre 8. Le "droit coutumier de la pauvreté" » dans Pierre Dardot et Christian Laval (dir.). *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*. Paris, La Découverte : 325-365.

- De Grully, Paul. 1912. *Le droit de glanage, grappillage, râtelage, chaumage et sarclage : patrimoine des pauvres*. Thèse de doctorat ès-sciences juridiques. Paris, Giard et Brière.
- De Soto, Hernando. 1989. *The Other Path: The Invisible Revolution in the Third World*. Londres, Harper & Row.
- Douglas, Mary. 2005. *De la souillure. Essai sur la notion de pollution et de tabou*. Paris, La Découverte.
- Duvoux, Nicolas. 2009. *L'autonomie des assistés : sociologie des politiques d'insertion*. Paris, Presses universitaires de France.
- Edwards, Ferne et Dave Mercer. 2012. « Food Waste in Australia: The Freegan Response », *The Sociological Review*, 60, 2 : 174-191.
- Gibson-Graham, J. K. 2006. *A Post-Capitalist Politics*. Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Goffman, Erving. 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne. I. La présentation de soi*. Paris, Les éditions de minuit.
- Guien, Jeanne. 2019. « À prendre ou à laisser? », *EchoGéo*, 47. <<https://doi.org/10.4000/echogeo.16521>>.
- Guillard, Valérie et Dominique Roux. 2015. « Dons anonymes et rencontres urbaines », *Esprit*, 7 : 40-53.
- Hajek, Isabelle et Mireille Dietschy. 2019. *Étude sur les réseaux émergents de lutte contre le gaspillage. Les « passeurs » de la lutte contre le gaspillage. Rapport final*. Rapport de recherche. Paris, ADEME.
- Jacquot, Sébastien et Marie Morelle. 2020. « La mécanique de rue n'est pas "sauvage" ! », *Revue Projet*, 376, 3 : 30-31.
- Kojoue, Larissa et Dominique Roux. 2017. « Chapitre 9. Les glaneurs urbains : au-delà de la pauvreté » dans Éva Delacroix et Hélène Gorge (dir.). *Marketing et pauvreté. Être pauvre dans la société de consommation*. Caen, EMS Éditions : 203-226.
- Lautier, Bruno, Claude de Miras et Alain Morice. 1991. *L'État et l'informel*. Paris, L'Harmattan.
- Lejeune, Caroline. 2018. « Chapitre 8 – Face à l'épreuve de la sobriété imposée : capacités, reconnaissance et participation au Forum permanent de l'insertion » dans Bruno Villalba et Luc Semal (dir.). *Sobriété énergétique : Contraintes matérielles, équité sociale et perspectives institutionnelles*. Versailles, Quæ : 141-158.
- Mauger, Gérard et Marie-Pierre Pouly. 2019. « Enquêter en milieu populaire. Une étude des échanges symboliques entre classes sociales », *Sociologie*, 10, 1 : 37-54.
- Milliot, Virginie. 2021. « Lutter contre le dénuement. Fragments de vie d'un chiffonnier à Paris au XXI^e siècle », *Monde commun*, 6, 1 : 70-87.
- Olivera, Martin. 2015. « Insupportables pollueurs ou recycleurs de génie? Quelques réflexions sur les "Roms" et les paradoxes de l'urbanité libérale », *Ethnologie française*, 45, 3 : 499-509.
- Olivier, Chris, Chantal Nicolaï et Hadrien Riffaut. 2010. *Glaneurs dans les villes. Étude monographique*. Rapport de recherche. Paris, Centre d'étude et de recherche sur la philanthropie.
- Paddeu, Flaminia. 2019. « Déchets, mauvaises herbes et plantes sauvages », *EchoGéo*, 47. <<https://doi.org/10.4000/echogeo.17788>>.

Pickerill, Jenny et Paul Chatterton. 2006. « Notes towards Autonomous Geographies: Creation, Resistance and Self-Management as Survival Tactics », *Progress in Human Geography*, 30: 730-746.

Razeto Migliaro, Luis. 1984. *Economía de solidaridad y mercado democrático. Libro primero*. Santiago, Programa del Economía del Trabajo.

Roudil, Nadine. 2023. « Quand les grands ensembles deviennent des écoquartiers inégalitaires et normatifs à la périphérie des métropoles », *Espaces et sociétés*, 1, 188: 21-36.

Roy, Anna. 2005. « Urban Informality: Toward an Epistemology of Planning », *Journal of the American Planning Association*, 71, 2: 147-158.

Sarria Icaza, Ana Mercedes et Léa Tiriba. 2005. « L'économie populaire » dans Jean-Louis Laville et Antonio David Cattani (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*. Paris, Desclée de Brouwer: 217-224.

Vinegar, Russell, Pete Parker et George McCourt. 2016. « More than a Response to Food Insecurity: Demographics and Social Networks of Urban Dumpster Divers », *Local Environment*, 21, 2: 241-253.

Notes

¹ Le Conseil d'État estime qu'une commune peut interdire les fouilles de poubelles pour préserver « l'ordre public » (*France Info*, 15 novembre 2017).